

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2015

Etaient présents :

M. Denis GRAS, Mlle Michelle BASTIDE, MM. François ESTEVENON, Frédéric MONTANIER, Jean-Marc BRUGERON, Arnaud BRINGER, Hervé COURNUT, Nicolas VELAY, ~~J-Philippe MACHARD~~, Mmes Marcelle ROUQUET, ~~Catherine REVERSAT-PINTENET~~.

Absent excusé : J-Philippe MACHARD qui a donné pouvoir à J-Marc BRUGERON

Absente : Mme Catherine REVERSAT-PINTENET

1- Echange de terrains

En vue d'aménager les voies et les emplacements de parking proches de la mairie, des possibilités d'échanges entre propriétaires sont évoquées. Un propriétaire sera contacté pour étude de ces propositions.

Par ailleurs, un devant de porte d'une superficie de 50 ca fera l'objet d'un échange avec une bande de terrain le long de la voie communale adjacente d'une aire de 11 ca. Comme défini précédemment par le conseil, la différence (50-11), soit 39 ca, fera l'objet d'une vente au prix de 3 € du m² ; les frais afférents seront réglés par le propriétaire demandeur.

10 voix pour, 0 contre

2- SIAEP

Lecture est faite des statuts du SIAEP (mise en conformité sur demande du Préfet)

10 voix pour, 0 contre

Par ailleurs, la participation des communes au budget du SIAEP a évolué : Aumont-Aubrac participe pour 55 550 €, Javols pour 25 250 € et la Chaze pour 20 200 €

10 voix pour, 0 contre

3- ONF

Les travaux de préparation à la plantation d'arbres sur les parcelles ciblées par l'O.N.F. auront un coût de 1150 € hors taxes.

10 voix pour, 0 contre

4- Travaux

Pose de détecteurs de fumée dans les habitations louées par la commune : 16 détecteurs seront installés pour un coût de 800€, par un électricien agréé, Monsieur Rodier

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2015

Réfection (peinture) de la salle polyvalente : d'autres devis sont à demander

5- Cimetière

Les conseillers décident d'un prix identique, soit 500 € pour une concession en terre (5,75 m²) ou une case dans un columbarium,

La répartition entre CCAS et commune sera modifiée, par rapport à l'existant, de 1/3 pour le CCAS et 2/3 pour la commune

10 voix pour, 0 contre

(cette dernière décision (prix des concessions et columbarium) n'a pas pu être appliquée, du fait de la législation ancienne présidant à la répartition du produit des concessions)